

# LA HAYE FOUASSIÈRE

Mairie de La Haye-Fouassière  
6 rue de la Gare  
44690 LA HAYE-FOUASSIÈRE  
Tél. 02 40 54 80 23

**CONSEIL MUNICIPAL  
DU 12/12/2024**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-quatre, le 12 décembre, à 20 h, le Conseil municipal s'est réuni salle Sèvria, sous la présidence de Vincent MAGRÉ, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 05/12/2024.

### Étaient présents :

Vincent MAGRÉ  
Philippe FORMENTEL  
Jean-Luc VIAUD  
Vanessa PAGEOT  
Jean-Marie MOREL  
Aurélie ARQUIER  
Elodie CAMIER  
Jean-Yves ARTAUD  
Séverine KUTER  
Jocelyne LANDRON  
Pierre NOBLET  
Philippe ROUSSEAU  
Patrick TESSIER  
Patrice CHOIMET  
Stéphanie VIOLIN  
Amélie GOUTH  
Vincent PÉRUSET  
Serge LAFFONTAS  
Jacques COUILLAUD  
Michel LHOUTELLIER  
Agnès PARAGOT  
Laurence CLÉMENCEAU  
Sabine AUDRAIN

### Étaient excusés et représentés :

Bruno TOUPET ayant donné pouvoir à Laurence CLÉMENCEAU  
Audrey VIDAL-BLANCHARD ayant donné pouvoir à Patrice CHOIMET  
Isabelle CIVEL ayant donné pouvoir à Agnès PARAGOT  
Jean-Marie CAMIER ayant donné pouvoir à Aurélie ARQUIER

**Secrétaire de séance :** Pierre NOBLET

**DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 12 DÉCEMBRE 2024**

**FINANCES**

**Autorisations budgétaires spéciales des crédits d'investissement 2025**

Philippe FORMENTEL expose :

L'article L. 1612-1 du CGCT stipule que, dans le cas où le budget n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif est en droit, du 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice jusqu'à l'adoption du budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est également en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif peut, sur autorisation de l'assemblée délibérante, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non-compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Aussi, il est proposé à l'assemblée d'autoriser le Maire, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2025 et jusqu'au vote du prochain budget, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avec les autorisations spéciales suivantes « dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2024 », non-compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les crédits ouverts au budget 2024 dans la section d'investissement s'élevant à 1 367 356 € (hors RAR et remboursement d'emprunt) et considérant l'état d'avancement des opérations à mener, il est proposé la répartition dans le tableau suivant :

## AUTORISATION BUDGÉTAIRE SPÉCIALE N° 1

**BUDGET COMMUNAL M57**

*Montants en euros TTC*

Chapitre	Article	Descriptif	Montant
20	2031	Frais d'études	68 000 €
	2051	Concession et droits similaires	4 000 €
21	2116	Cimetière	10 000 €
	2121	Plantation arbres	500 €
	2128	Autres agencement et aménagement	2 500 €
	2152	Installation de voirie	100 000 €
	2158	Autres installations, matériel et outillage technique	12 000 €
	2181	Installations générales agencements et aménagements divers	2 500 €
	2183	Matériel de bureau et informatique	3 000 €
	21848	Autres matériels de bureaux et mobilier	10 000 €
	2188	Autres immobilisations corporelles	15 000 €
23	2313	Constructions	112 500 €
		<b>TOTAL</b>	<b>340 000 €</b>

**Après avoir entendu cet exposé et délibéré, le Conseil municipal :**

**AUTORISE** le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'autorisations budgétaires spéciales d'investissement ci-dessus respectant la limite du quart des crédits ouverts au budget principal 2024, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, et ceci dès le 1er janvier 2025 et jusqu'au vote du prochain budget.

**PRÉCISE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2025 lors de son adoption.

**Vote :**

Pour : 27

Contre : 0

Abstentions : 0

La Haye-Fouassière, le 12/12/2024

Le Maire  
**Vincent MAGRÉ**



Le secrétaire de séance  
**Pierre NOBLET**